

# Procédure



## Initier un partenariat pédagogique



**Mots clés :** partenariat, terrain, enseignements pratiques, professionnalisation, financements



### **Définition :**

S'inscrivant dans le triptyque pédagogique de l'École (théorie, pratique, technique) un partenariat pédagogique est une forme spécifique d'application des enseignements à un terrain réel, impliquant un acteur extérieur, le « partenaire » (entreprise, collectivité, association, hôpital, etc.).

Il peut prendre la forme d'un :

- Workshop
- Studio
- Module de recherche-crédation (MRC)
- Autre format validé par la direction des études

Le partenariat peut inclure un financement, destiné à :

- Limiter les coûts pour l'École (matériel, transports, vacations)
- Soutenir les secteurs et le fonctionnement général de l'établissement (en cas de solde restant)

Un partenariat n'est pas une commande : la priorité reste la pédagogie. Une charte éthique est jointe à chaque convention pour en cadrer les principes.

Tout partenariat fait l'objet d'une convention signée entre le partenaire et l'École. La gestion des conventions est assurée par la responsable des Partenariats. Aucun partenariat ne peut démarrer sans convention signée.



### **Procédure :**

#### **Démarches pour initier un partenariat pédagogique :**

⇒ **Si vous avez déjà une piste de partenaire :**

1. Remplissez le formulaire des partenariats pédagogiques
2. Transmettez-le dès que possible par courriel à Mélina Champernaud, responsable des partenariats pédagogiques, le plus tôt possible dans les échanges avec le partenaire :  
[melina.champernaud@ensad.fr](mailto:melina.champernaud@ensad.fr)

Les demandes de partenariat transmises moins d'un mois avant le début du partenariat peuvent être refusées.

3. Une fois le partenariat validé, Mélina Champernaud (et/ou Sébastien Chaudat) prépare et fait signer la **convention de partenariat** entre l'École et le partenaire.

⇒ **Si vous avez une idée, sans avoir encore contacté d'entreprise :**

1. Contactez par courriel Mélina Champernaud pour un échange en amont. Précisez le format souhaité, l'objectif pédagogique et l'articulation avec le projet d'établissement (École des arts écologiques et politiques).
2. La responsable des partenariats peut vous proposer des pistes de recherche ou des partenaires qui ont déjà sollicité l'École par le passé
3. Inscription pédagogique : en étroite liaison avec la Direction des études, il conviendra d'identifier le bon format pédagogique dans le planning de formation (pour le secteur comme inter-secteurs ) ainsi que la bonne communication aux étudiant-es du module le cas échéant.
4. Une fois le partenaire identifié et le format pédagogique validé, Mélina Champernaud (et/ou Sébastien Chaudat) prépare et fait signer la **convention de partenariat** entre l'École et le partenaire.

⇒ **Vous avez été contacté-e par une structure mais vous ne savez pas quoi proposer ? Ou vous souhaitez lancer un partenariat sans idée précise ? :**

C'est tout à fait possible ! Contactez directement Mélina Champernaud par courriel. Un partenariat se construit grâce à des échanges étroits entre les enseignants et la responsable partenariats et développement. Là aussi, une convention sera établie dès que les modalités pédagogiques et le partenaire seront définis.



### La convention de partenariat

Tout partenariat fait l'objet d'une convention signée entre le partenaire et l'École. La gestion des conventions est assurée par la responsable des Partenariats. Aucun partenariat ne peut démarrer sans convention signée.

#### **Pendant la durée du partenariat :**

- L'enseignant-e reste l'interlocuteur pédagogique du partenaire et assure le suivi avec les étudiant-es.
- La responsable des partenariats et du développement :
  - Représente l'école face au partenaire
  - Supervise les aspects administratifs et financiers
  - Formalise la convention (obligatoire pour tout partenariat pédagogique)
  - Coordonne la valorisation et communication du partenariat. A ce titre, les temps de restitution sont documentés par un.e photographe et le partenariat est valorisé sur le site, les brochures institutionnelles et les réseaux sociaux de l'école

En cas de difficulté, elle reprend les échanges avec le partenaire.

#### **Si le partenariat est financé**

► *Pour organiser un déplacement :*

Remplir le **formulaire de mission** (en mentionnant qu'il s'agit d'un partenariat)

→ L'envoyer à Jean-Yves Broustail (service financier)

jean-yves.broustail@ensad.fr

► *Pour commander du matériel :*

Remplir le **formulaire de commande** spécifique au partenariat

→ L'envoyer à Virginie Labeque (service financier)

virginie.labeque@ensad.fr

### **A la fin du partenariat :**

- **S'il reste un financement, 50 % est reversé directement au secteur concerné, permettant de financer d'autres projets ou besoins.**
- **Cession de droits éventuelle :**  
Si le partenaire souhaite acquérir les droits d'auteurs sur un ou plusieurs projets étudiants développés pendant le partenariat :
  - Cette cession fait l'objet d'un contrat établi et encadré par l'École, entre le partenaire et le ou les étudiants concernés
  - Une rémunération est prévue pour chaque projet cédé (en général entre 1 000 et 2 000 € par projet)
  - L'enseignant-e met en relation les étudiant-es avec Mélina Champernaud et Sébastien Chaudat (juriste) qui supervisent cette dernière étape



### **Documents ressources :**

- Formulaire pour initier un partenariat pédagogique
- Charte éthique des partenariats
- Formulaire pour la commande de fournitures dans le cadre d'un partenariat financé
- Formulaire demande de missions

<b>Processus :</b>	<b>Pilote :</b> Méline Champernaud <a href="mailto:melina.champernaud@ensad.fr">melina.champernaud@ensad.fr</a>
<b>Date :</b> juillet 2025	<b>Public concerné :</b> enseignants

